

CHSCT Spécial des Préfectures du 1er février 2022

FO ALERTE A NOUVEAU ET CE DEPUIS 18 MOIS sur la situation explosive des SGCD, dès le départ sous-dimensionnés et « exploités » comme « SERVICE à TOUT-FAIRE » pour les DDI et le corps préfectoral. Les autres services préfectoraux (Cabinet, SIDPC, Services Etrangers...) et les SGAMI sont également sous la pression préfectorale et des autorités nationales : la situation est intenable avec une forte proportion de « démission », de burn-out et de mobilités pour s'« échapper » de l'ENFER de l'administration territoriale de l'Etat.

LA SITUATION EST CATASTROPHIQUE ET LE MINISTERE FERME TOUJOURS LES YEUX SUR SES ECHECS.

**CRISE
SANITAIRE**

FO DENONCE ET CONDAMNE des pratiques locales « zélées » d'autorités préfectorales qui exigent la **justification de passe sanitaire** pour leurs personnels, lors de certaines opérations comme les futures mises sous pli pour les prochaines élections présidentielles et législatives. Ces pratiques sont totalement illégales et discriminatoires.

FO CONSTATE qu'une majorité des projets d'entretien immobilier financés par la DEPAFI concerne la sécurité incendie, la sécurité électrique pouvant poser question sur l'absence d'entretien périodique des installations électriques et de sécurité dans le cadre du budget de fonctionnement des préfectures.

**IMMOBILIER
2021 - 2022**

FO CONDAMNE l'hypocrisie de certaines autorités préfectorales locales qui font tout pour décrocher de grands projets immobiliers, voire plusieurs en simultané, en ignorant consciemment les contraintes insurmontables de leurs équipes immobilières locales (SGCD). Ce comportement indigne est cause de pression nuisible inutile des personnels ainsi que de graves RPS.

FO RAPPELLE DEPUIS 18 MOIS que les équipes locales immobilières des SGCD sont sous-dimensionnées par rapport aux opérations immobilières de plusieurs millions d'euros à gérer avec le plan de relance (ex : SGCD d'Île et Vilaine, SGCD de l'Essonne...). Il faut également ajouter les contraintes souvent contradictoires posées par la Direction Interministérielle de l'Achat et la Direction de l'Immobilier de l'Etat issues du même ministère, mais qui ne savent pas communiquer entre elles pour coordonner leurs actions vis-à-vis de l'administration territoriale de l'Etat.

ET REDEMANDE la cartographie des projets immobiliers (en montants cumulés), département par département, avec les effectifs de chaque équipe immobilière locale SGCD afin d'identifier le niveau de « surcharge » des équipes. Détermination des ratios « Volume Travaux immobilier / Effectifs dédiés Immobilier SGCD ». Cette situation très tendue explique la difficulté de recrutement sur ces missions.

FO RELEVE qu'en dehors des projets immobiliers coûteux des SGCD et COD, les autres services des préfectures, sous-préfectures sont oubliés et fonctionnent dans des locaux vétustes et inappropriés. Il faut un équilibrage équitable des financements. Tous les personnels ont droit à des locaux attractifs. Quand ils se sentent bien dans leurs bureaux, ils travaillent mieux. Tout le monde est gagnant !

FO CONDAMNE l'institutionnalisation systématique au MI du travail informel tardif, durant les week-end et les jours de temps partiel. C'est le « culte » du présentisme. Les hiérarchies (corps préfectoral en premier) ne respectent pas le droit à la déconnexion et pressent les agents d'être joignables à toute heure et/ou le week-end.

FO DEMANDE A NOUVEAU au MI :

⇒ La comptabilisation du nombre d'heures travaillées (supplémentaires et écrêtées) pour tous les départements, base fondamentale pour anticiper les dérives et les risques RPS. Le MI ne montre aucune volonté avant 2023 de trouver une solution viable de comptabilisation des heures travaillées.

**HEURES SUPPLÉMENTAIRES
ET ÉCRÉTÉES**

ET DROIT A LA DECONNEXION ?

⇒ L'obligation de déconnexion automatique (hors astreinte et permanence) des Noemi et PC de bureau toutes les nuits de 19h à 8h et week-end avec stockage des mails et envoi après 8h.

FO RELEVE qu'actuellement, on aboutit à compenser les déficits en personnel. En faisant le cumul des heures écrêtées au niveau des Préfectures et SGCD, on pourrait en déduire le nombre d'agents nécessaires pour rester à flot.

PS : seul FO demande depuis plusieurs mois la fin de cette dérive d'amplitude horaire ainsi que le paiement des heures écrêtées.

FO TMOIGNE du « SABORDAGE » des SGCD. Localement, dans les SGCD et autres services préfectoraux, il y a une multiplication des « burn out », d'agents qui s'arrêtent avant de sombrer ou qui fuient le MI. Sans être pessimiste, la tendance est à la surcharge de travail induisant une **rupture durable de l'équilibre « Vie privée / Vie professionnelle »** en priorisant cette dernière. La charte **Égalité Femme/Homme n'est pas respectée**. La systématisation de réunions tardives et les fortes amplitudes horaires induisent une vie de famille déstructurée (et hors sol). Dans ces conditions, les cadres ne sont plus capables d'animer et soutenir leurs équipes.



Il y a un fort risque de passages à l'acte par les personnels démotivés.



FO RELEVÉ que les deux expérimentations en Dordogne et au Pas de Calais ne sont pas concluantes en terme de satisfaction réelle des agents et que cette vision de la médecine de prévention ne doit être qu'exceptionnelle : la médecine de prévention doit demeurer humaine, proche et accessible à tous.

FO CONSTATE que la présentation du logiciel « Préventiel » (Médecine de prévention), n'est pas suffisamment concrète et ne permet pas de visualiser l'outil, la sécurisation des données et le lien avec dialogue 2 qui questionne avec la possibilité détournée de faire apparaître la pathologie de l'agent (illégal) par les RH (atteinte au secret médical).

FO DEMANDE le retour des actions menées localement à partir des résultats du baromètre social en chaque préfecture/SGCD, comme il en était initialement convenu en CHSCT SP de juin 2021, avec la déclinaison d'actions locales en lien avec les résultats par domaine. Le MI ignore toujours ce sujet.

FO FAIT PART de deux graves situations :

⇒ le décès d'un salarié d'un prestataire externe à la sous-préfecture de Rethel dans les Ardennes (Chute de grande hauteur)

⇒ et un agent retrouvé décédé sur son lieu de travail le lendemain, en préfecture de Moselle.

FO AFFIRME que réglementairement, rien ne justifie les fortes disparités d'application du télétravail et de son autorisation locale pour des missions identiques (CERT, Cabinet, SIDPC, SGCD...) d'une préfecture à une autre.

Etonnamment, lorsque le télétravail devient obligatoire pour des raisons sanitaires, les écarts de son application disparaissent comme par enchantement.

FO RELANCE LE MI sur la réponse de la DICOM, attendue depuis janvier 2021, au sujet de la situation extrêmement tendue des services de communication interministérielle des préfectures (surcharge de travail avec un sous-dimensionnement des moyens).

TÉLÉCABINE - TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE



FO CONFIRME son engagement pour la médecine de prévention non digitale en demandant le renforcement des moyens et la rémunération des médecins au lieu de télécabines (problème réseau, maintenance des machines en cas de problème avec capteurs, coût de la maintenance).

FO RAPPELLE que la technique ne doit pas supplanter le Droit, c'est à la technique de s'adapter au Droit. Le MI a tendance à souvent l'oublier dans ses développements de logiciels.



FO CONFIRME son attachement au principe du baromètre social en tant qu'outil de mesure d'ambiance réelle des services. Il doit servir de base à la mise en œuvre des mesures locales.

FO RAPPELLE que pour des travaux et prestations externalisés, il est important d'établir au préalable des plans de prévention entre l'administration et chaque prestataire extérieur intervenant dans les locaux des préfectures, sous-préfectures et SGCD. Faut-il encore avoir un Document Unique à jour sur lequel établir le plan de prévention. Le plan de prévention définit les conditions d'interventions des prestataires extérieurs et les mesures de sécurité mis en œuvre par chaque partie.

FO SOULIGNE qu'au-travers du second événement, se pose la question des amplitudes horaires de travail de personnels qui se retrouvent la plupart du temps seuls dans leur zone d'activité et **PROPOSE** au MI de revoir les amplitudes horaires de travail au-delà des bornes horaires fixées par le règlement intérieur du site, ainsi que les moyens de prévention des risques pour les agents isolés

FO DENONCE que certaines autorités préfectorales locales bloquent volontairement les dossiers de télétravail déjà validés par les SGCD et toujours en attente de signature de leur part. Serait-ce un **REFUS dogmatique du télétravail** en local ?

FO CONSTATE que la situation catastrophique des SGCD engendre des oublis sur les payes dans plusieurs départements (ex : oubli du SFT, du remboursement « navigo » - détachements et contractuels non payés. Ne faut-il pas revoir le lien SGAMI / DDFIP ? Ce genre de situation met en grave difficulté la vie des agents impactés.

Télétravail



QUESTIONS DIVERSES

